DEPARTEMENT DU LOIRET ARROND. DE **MONTARGIS** CANTON ET COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024

DATE DE PUBLICATION: 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril 2024, à 18h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances. sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. DEMAUMONT - Mme HEUGUES - M. RAMBAUD - Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD - M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID -Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI - Mme SOW - Mme CAYOUX -M. JOLIVET - Mme HENRY- M. OREN - Mme PATUREAU - M. RENOUF - M. TOUANE -Mme LAMA - M. FAURE - M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU - M. BALABAN -Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT:

- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme TORRES à M. RAMBAUD
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme PATUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 045-214500688-20240417-DEL 2024-0406-DE

OBJET: Vote des taux d'imposition 2024

CHALETTE SUR LOING Conseil du 12 Avril 2024

OBJET : Vote des taux d'imposition 2024

Directeur du pôle : Imen TOUATI

Service : Financier

Affaire suivie par : Imen TOUATI

Monsieur le Maire : Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB: 53,85 % TFPNB: 78,12 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 à savoir :

Imposition	Taux de référence 2023	Taux proposé au vote 2024	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus
Taxe foncière sur le bâti	53,85	53,85	13 592 000	7 319 292,00
Taxe foncière sur le non bâti	78,12	78,12	32 500	25 389,00
Taxe d'habitation	24,2	24,2	751 300	181 815,00
	1		L	7 526 496,00

Le total du produit fiscal pour les taxes directes, y compris la compensation de l'Etat et les ressources indépendantes du vote des taux, est estimé à 9 916 541 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 045-214500688-20240417-DEL 2024 0406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

FIXE fixe les taux d'imposition 2024 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	23	
Votes contre	4	M. Faure et son pouvoir,Mme DurandM. Guedj
Abstentions	6	 Mme Lama et son pouvoir, Mme Prieux, Mme Loiseau M. Jolivet M. Balaban

Le Maire, soussigné,

Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

^{*} certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,

 $[\]mbox{\it *}$ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du

^{*} informe que la présente délibération peut faire l'obet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.